

Ada 13

Lettre

Éditorial

■ **Connaître, se connaître...**

Le système de communication mis en place en 2008 a atteint ses objectifs : accroître notre notoriété, élargir et enrichir nos contacts, créer des liens.

◆ La Lettre d'Ada 13 est appréciée par nos adhérents et nos partenaires. Sa mise en ligne permet de toucher un public plus large. Le site nous amène des étudiants et le blog recueille des coups de cœur, des informations sur la vie du quartier, des commentaires. Nous sommes maintenant prêts à nous appuyer plus largement sur ces nouvelles technologies, en réactualisant le site et en rendant l'utilisation du blog plus facile et plus conviviale ; cela lui donnera des couleurs. Nous vous invitons à nous faire part des améliorations qui vous paraîtraient souhaitables.

◆ Le local permet lui aussi des échanges spontanés et fructueux. Les adhérents sont les bienvenus à la permanence du mardi matin, et nous y accueillons souvent des personnes en quête d'informations sur les multiples sujets suivis par Ada 13 ou les actions qu'elle mène depuis plus de quarante ans. Cela concerne l'histoire du 13^e, l'urbanisme, la concertation, la vie associative, les différents quartiers (place d'Italie, Paris-Rive gauche, Croulebarbe, place de Rungis...).

Les mardis de Rosalie font se rencontrer adhérents, habitants et étudiants. C'est un lien entre générations et entre des personnes ayant des expériences différentes.

◆ Nous avons le souci de préserver et de prolonger l'action de ceux qui nous ont précédés, action qui nous a permis de devenir des interlocuteurs écoutés pour tout ce qui intéresse la vie locale. Nous sommes aussi attentifs à ce qui se passe aujourd'hui, à ce qui se projette.

■ ■ ■ B. Einhorn et F. Samain ■

VIE ASSOCIATIVE

Ada 13 a réuni son assemblée générale le 20 mai dernier

A PRÈS UNE DISCUSSION AUTOUR D'UNE PRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES DU 13^e arrondissement, le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés.

Les priorités pour 2010 portent sur la poursuite de la recherche de films concernant le 13^e et l'organisation d'un événement à ce sujet ; des actions de reconnaissance de la ville (quartier Croulebarbe, Bédier-Boutroux, place Rungis, immeubles Fulton), le suivi des projets sur le traitement des ordures ménagères, les abords du 13^e et la banlieue proche ; l'actualisation de notre site web et la modernisation de notre blog.

Une discussion avec les participants a relancé le thème des tours.

Les cotisations pour 2011 sont maintenues aux montants 2010 : 28 €, 70 € (cotisation de soutien pouvant donner droit à déduction fiscale), 5 € (pour les étudiants).

Le conseil d'administration accueille deux nouveaux membres : Chantal Riou et Claude Gallaire.

Trois membres n'ont pas renouvelé leur candidature : Brigitte Blanc, Odile Stassinnet, Alain Joubaire. Ils sont remerciés pour la contribution précieuse qu'ils ont apportée à notre association.

D'une association à l'autre

À LA DEMANDE D'UNE ANCIENNE ADHÉRENTE, MARIE-THÉRÈSE LENTAIGNE, J'AI présenté l'expérience d'Ada 13 dans la concertation Paris-Rive gauche lors d'une journée sur « le lien social dans nos quartiers, hier, aujourd'hui, demain » organisée par l'équipe chargée des 5^e et 13^e arrondissements de l'association de retraités Poursuivre.

Cela m'a permis de découvrir que, parallèlement à la naissance et au développement d'Ada 13 dans le 13^e, un comité d'aménagement du 5^e, fondé en 1962 et réunissant des associations, des mouvements comme Vie nouvelle et

l'Union féminine civique et sociale (UFGS), des représentants du monde universitaire, des syndicalistes, des étudiants, se mobilisait pour faire connaître la réalité des quartiers Mouffetard, Bièvre et Saint-Séverin, alors classés insalubres et en cours de réhabilitation. Ce comité s'est effacé après avoir créé en 1973, un centre d'animation et d'information qui a fonctionné jusqu'en 1996. Les initiateurs de ce comité ont bien connu les fondateurs de notre association, et notamment la famille Planchais.

■ Françoise Samain ■

La disparition de Colette Ménantaud

Pierre Chomette nous apprend que Colette Ménantaud s'est éteinte fin avril, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. C'était une discrète fidèle d'Ada 13, à qui elle a rendu de nombreux services, certes peu spectaculaires, mais ô combien utiles, de secrétariat et de tenue des comptes. Nous serons nombreux à nous souvenir de sa haute taille et de sa place de prédilection lors de nos assemblées générales : à l'entrée, pour tenir à jour la liste des adhérents et recevoir les cotisations. Son engagement et sa disponibilité faisaient d'elle un personnage éminent de notre association.

Mère de quatre enfants, elle avait aussi élevé son petit-fils, Emmanuel, qui a su lui rendre plus tard toute l'affection qu'elle lui avait donnée. Ce lien a adouci la difficulté des dernières années et lui a donné une énergie remarquable pour lutter contre plusieurs attaques du cancer.

Colette repose aujourd'hui auprès de Paul, son époux, dans la sépulture familiale d'Arreau, dans les Hautes-Pyrénées.

■ Pierre Deblock ■



aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

Une charte de la participation « à la parisienne »

LE 15 DÉCEMBRE 2009, LA MAJORITÉ DU CONSEIL DE PARIS (PS, PC, VERTS) A ADOPTÉ UNE CHARTE DE LA participation. Un an et demi plus tôt, à la demande de Bertrand Delanoë, élu pour un second mandat, ce document avait été mis en chantier par M. Hamou Bouakkaz, adjoint à la démocratie locale et à la vie associative, élu du 20^e arrondissement et non voyant. N'ignorant pas les préventions que les élus, y compris de gauche, nourrissent à l'encontre de toute forme de démocratie directe, M. Bouakkaz consulta beaucoup : les maires d'arrondissement, les adjoints au maire de Paris, les fonctionnaires de la Ville (2 000, paraît-il), des élus d'autres municipalités, diverses personnalités et des représentants d'associations. Le brouillon de sa synthèse fut soumis au maire. Celui-ci demanda qu'on y ajoute une cinquantaine de précisions pratiques pour que la charte prenne consistance et crédibilité. Finalement, cette charte se présente comme un document d'une demi-douzaine de pages qui énumère 50 mesures porteuses de bonnes intentions. Les commissions, comités et conseils abondent.

En réalité, la charte offre aux Parisiens trois innovations mais présente une étrange lacune. Reprenant le titre de la Commission nationale du débat public — qui accomplit un travail remarquable — une Commission parisienne du débat public est créée.

Elle est présidée par Roland Peylet, conseiller d'État proche du Parti socialiste et rompu, dit-on, aux discussions publiques. Elle comprend aussi une douzaine de membres, dont deux seulement représentent des associations (les Paralysés de

France et les Usagers des transports). Elle se réunira une fois par mois et, à défaut de mener elle-même des débats (comme la CNDP), elle dira sur quels thèmes, comment, où et avec qui les organiser.

À son ordre du jour : l'opération d'urbanisme Paris-Nord-Est, qui ne dispose toujours pas d'un comité de concertation digne de ce nom, ainsi que la tour Pyramide, qui soulève une forte opposition des riverains.

Autre novation, la charte ouvre à tous les Parisiens adultes le droit de demander au maire d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de Paris un sujet qui les préoccupe. Mais ce droit est étroitement bridé : il faut réunir 50 000 signatures pour être entendu, et l'État conteste devant le tribunal administratif la légalité même de cette procédure.

Dernière innovation, les Parisiens et leurs fonctionnaires seront formés à la participation par une « université populaire de la citoyenneté » qui est encore dans les limbes. La charte ignore en revanche les structures existantes comme les comités permanents de concertation. Celui de Paris-Rive gauche fonctionne pourtant depuis une douzaine d'années, et celui des Halles est effervescent.

Anne Hidalgo, première adjointe au maire et chargée de l'urbanisme, qui voit sans doute ces structures comme des foyers de contestation, s'est opposée à ce qu'on les mentionne. Enfin, on peut noter le faible intérêt que le maire porte à la charte et à l'action de M. Bouakkaz. Il n'a participé ni au débat du Conseil de Paris ni, deux mois plus tard, à la présentation de la charte à la presse.

■ Marc Ambroise-Rendu ■

Un bilan thermique gratuit

LA VILLE DE PARIS A LANCÉ, DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT, UNE OPÉRATION SUR LE TREIZIÈME QUI durera au moins trois ans et qui offre aux propriétaires qui le désirent l'opportunité d'avoir à titre gracieux un bilan thermique de leur immeuble. Cette opération porte sur le bâti récent, celui qui a été construit entre 1940 et 1981. C'est en général de l'habitat groupé et dense, ce sont des immeubles qui n'ont pas été très bien isolés et qui ont une « espérance de vie » importante... Le choix préférentiel de cette cible paraît donc judicieux pour se faire une idée du problème et pour y apporter des améliorations.

Le bureau de thermiciens sélectionné par le PACT examinera l'isolation du bâtiment mais aussi l'état des installations et les dépenses de chauffage, son bilan comportera donc des préconisations techniques pour améliorer l'isolation, rendre le chauffage plus efficace et en réduire le coût. Il ne s'agira évidemment pas d'imposer des travaux. Mais il faut savoir qu'à terme assez rapproché ce genre de bilan,

qui reste valable cinq ans, sera rendu obligatoire par la loi et sera payant (pour une tour, le coût d'un bilan thermique avoisine 10 000 euros).

Cette proposition va dans le sens de l'intérêt collectif, elle est avantageuse pour ceux qui l'acceptent, elle est généralement bien accueillie. Néanmoins, certains syndicats et des conseils syndicaux de copropriétaires sont réticents et prétextent des démarches administratives, des recherches de plans... En fait, ils redoutent d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les insuffisances de leur immeuble. Mais ces faiblesses, si elles existent, seront encore là lorsque ce bilan sera devenu obligatoire.

OPATB, Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments, 6, rue du Docteur-Laurent, 75013 Paris, tél. : 01 45 65 91 34, numéro vert : 0800 006 075, e-mail : opatb@pact75.org

■ Jacques Goulet ■

Les associations membres de la MdA du 13^e relèvent des domaines suivants :

- éducatif et culturel : 41 % ;
- vie locale et citoyenne : 22 % ;
- solidarité et santé : 18 % ;
- sports et loisirs : 11 % ;
- environnement et urbanisme : 3 % ;
- économie et emploi : 5 %.

aménager,
bâtir,
créer...



La maison des associations, ou Ada 13 chez elle...

JOËLLE MAURY NOUS REÇOIT DANS SON BUREAU, AU BORD DU JARDIN INTÉRIEUR FLEURI, AVEC CETTE cordialité et cette attention qui font que, chez elle, on se sent chez soi ; et c'est bien normal, puisque la maison qu'elle dirige est celle des Associations du 13^e : elle est donc la nôtre !



Répondant à une décision de la première mandature de Bertrand Delanoë d'ouvrir une maison des associations dans chaque arrondissement, en commençant par les arrondissements populaires, la maison du 13^e a été la première ouverte, à l'initiative de Marie-Pierre de la Gontrie, en décembre 2002, en même temps que les conseils de quartier, autre outil de la démocratie locale.

Cette maison, elle la décrit comme une « couveuse », un équipement conçu pour assurer un accueil fonctionnel des associations du 13^e, mais non de leurs activités.

Répondant au départ à un cahier des charges établi par des militants, dans une relation fondée sur la confiance et l'initiative des associations, et affichant le besoin évident et basique de lieux de réunion, elle a très vite enrichi ses prestations d'outils et d'activités de conseil pour mieux accompagner la vie associative. Elle fait partie d'un réseau national des MdA, et affiche, comme beaucoup, une valeur forte de neutralité vis-à-vis des élus, qui partagent cette exigence. Il n'y a donc pas d'orientations rigides, mais des actions cohérentes nées des demandes des associations.

Ouverte dès l'origine au développement local, dont la priorité n'a fait que se renforcer avec la crise, la MdA a accompagné de nombreux projets qui ont enrichi la vie associative, tout en rajeunissant ses effectifs. L'aide matérielle et technique a été très efficace malgré des moyens modestes (5 personnes), grâce à l'implication d'une équipe compétente et disponible qui a contribué à faire sortir les associations de leur pré carré, et à leur donner envie de travailler ensemble.

Sur les 5 000 associations déclarées dans le 13^e, la moitié connaissent la MdA, et 200 environ ont vu le jour en son sein (250 à 380 se créent chaque année). Au moins une association s'inscrit chaque semaine à la MdA.

Tout type de projet est éligible, sauf ceux qui sont proposés par des associations confessionnelles (loi 1905) ou politiques. La MdA privilégie les projets d'intérêt local, notamment ceux qui sont liés à la politique de la Ville. Elle est partenaire des structures territoriales proches du terrain (équipe de développement local, centres culturels...) dans le cadre d'un réseau qu'elle anime.

Joëlle Maury envisage de développer des actions d'information collective sur le montage et le financement de projets associatifs (y compris le mécénat d'entreprise). Parmi les projets en cours, celui de « pépinière associative » pouvant accueillir en résidence pendant une durée limitée de nouvelles associations exerçant des activités économiques.

Madame Maury réfléchit avec Madame Laville, adjointe chargée des questions relatives à l'animation des quartiers et aux relations avec les associations, à une refonte du CICA du 13^e. Elle compte lancer une enquête auprès des associations pour connaître leurs préoccupations et pense que leurs besoins en locaux pourraient être examinés dans ce cadre.

À la MdA, on n'envisage pas la « pause », mais on prend toujours le temps d'échanger avec les adhérents...

■ Edgar Boutilié ■

Paris, ville endormie ?

EN JANVIER 2010, HUIT ASSOCIATIONS D'HABITANTS DES ARRONDISSEMENTS DU CENTRE DE PARIS ET DU 13^e (les Riverains de la Butte-aux-Cailles), ainsi que l'association de défense des victimes de troubles de voisinage et les Droits du piéton se sont réunis en un réseau Vivre Paris, pour défendre le droit des Parisiens à bien dormir et à circuler aisément. Leur but est de participer aux « États généraux de la nuit » annoncés par le président du groupe communiste du Conseil de Paris et d'aboutir ainsi à la révision du règlement des terrasses annoncée par l'adjointe au maire de Paris en charge du commerce, Lyne Cohen-Solal.

Après plusieurs semaines de travail, des modifications de réglementation sont proposées en vue de faciliter la circulation des piétons : elles aug-

menteraient la largeur minimale autorisée pour une terrasse et, en conséquence, la largeur minimale de trottoir à partir de laquelle une terrasse pourrait être installée.

Ces associations recommandent aussi d'adapter le nombre de places autorisées non plus seulement en fonction de la circulation mais aussi en fonction des nuisances sonores. Le nombre de places pourrait alors varier au cours de la soirée et de la nuit. Elles cherchent à préserver l'environnement parisien et les monuments historiques et proposent d'interdire les bâches en plastique et de mieux différencier les terrasses ouvertes et les terrasses fermées. Elles souhaitent responsabiliser les gestionnaires d'établissements et rendre les éventuelles sanctions plus efficaces.



aménager,
bâtir,
créer...

VIE DU 13^e ARRONDISSEMENT

Politique de la ville à Bédier-Boutroux

DANS LE QUARTIER BÉDIER-BOUTROUX, SE RÉUNIT CHAQUE MOIS UNE CELLULE DE VEILLE DONT l'objectif est de partager des informations, de repérer les dysfonctionnements, d'écouter les habitants, de permettre une meilleure coordination des acteurs et d'apporter une réponse rapide aux problèmes de gestion et d'entretien.

Participent à ces réunions, organisées par la délégation à la politique de la ville : Paris Habitat qui gère l'ensemble des logements, les gardiens des immeubles, les îlotiers du commissariat du 13^e arrondissement, des associations actives sur le quartier (jardins partagés, antenne Jeunes Sud 13, Femmes initiatives, point Émeraude...), les amicales de locataires et quelques habitants, la Semapa, qui est responsable du réaménagement dans le cadre de la politique de la Ville, des services de la mairie (direction de la propreté et de l'eau, délégation à la politique de la ville, direction de la prévention et de la protection...).

L'ordre du jour porte en général sur les problèmes quotidiens (actuellement, chantiers de prolongement du tramway T3 et de la rue Maryse-Bastie qui reliera l'avenue de la Porte-d'Ivry à l'avenue de la Porte-de-Vitry, réaménagement de la place Yersin et de l'avenue Bédier, tranquillité publique et incivilités au pied des immeubles...).

Concrètement qu'est-ce qu'on retire de ces réunions ?

LES GARDIENS ONT EXPLIQUÉ QUE LE CHANGEMENT D'HORAIRE DU RAMASSAGE DES ORDURES LES obligeait à rentrer les poubelles après 21 heures alors qu'ils terminaient leur service à 19 h 15. Ce problème a été résolu dans les trois jours par une modification des horaires de ramassage des poubelles.

Des habitants ont constitué un groupe de travail pour étudier le réaménagement de la place Yersin. On prévoit d'y intégrer des espaces de jeux. Une

visite d'équipements sportifs est programmée qui doit permettre à la dizaine de personnes de tous âges qui se sont engagées sur ce sujet, et notamment aux plus jeunes, de donner leur avis.

■ Chantal Riou ■

Réhabilitation du port d'Austerlitz

LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VOISINAGE DU 13 AVRIL, IL Y A EU UNE PRÉSENTATION GÉNÉRALE des projets d'aménagement des berges (plantations, choix des pierres à utiliser), de leur mise en lumière et de la démarche environnementale du chantier.

Il faut constater que la participation était plus nombreuse du côté des responsables du « port », que nous remercions, que du côté des habitants du quartier, et nous regrettons que peu de riverains se soient déplacés. Les travaux doivent commencer en juillet 2010 et durer 21 mois.

La prochaine réunion du comité de voisinage est prévue à l'automne.

Une entreprise dans la ville

LE 12 DÉCEMBRE 2009, CEMEX A REÇU LES HABITANTS DU QUAI PANHARD-ET-LEVIASSOR POUR LEUR PARLER du remplacement de l'actuelle unité de production de bétons prêts à l'emploi du port de Tolbiac par une nouvelle usine. Si chacun semble apprécier les efforts consentis pour le respect de l'environnement, la majorité continue de s'insurger contre la présence de ce type d'activité en bord de Seine. Or c'est bien le respect de l'environnement qui justifie la localisation d'une entreprise comme Cemex le long du fleuve, au plus près des lieux où l'on utilisera ce qu'elle produit. Le voisinage devrait plutôt se mobiliser pour la réduction des nuisances, et Ada 13 a défendu l'idée d'un partage de la disposition des berges qui réserverait les heures ouvrables aux entreprises, le reste du temps revenant aux promeneurs. Ce principe est désormais acquis.

■ Françoise Samain ■

Le comité de rédaction

Edgar Boutilié
Françoise Cellier
Brigitte Einhorn
Daniel Friedman
Jacques Goulet
Abel Pautré
Martine Rigoir
Françoise Samain

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 35 19 02
Courriel : ada1375@orange.fr
Site : www.ada13.com
N° ISSN : 1968-780X
Directrice de la publication
Françoise Samain

Ada 13

Retenez ces événements

■ **Jean-Louis Favre, sociologue** et membre d'Ada 13, a soutenu le 6 mai un mémoire à l'EHESS, intitulé *Identités et conscience dans les cités populaires et vie associative*. Ce travail s'appuie sur une méthodologie rigoureuse originale. L'auteur, en passant du microcosme au macrocosme, applique les techniques des sciences de la vie au domaine des sciences sociales. Il nous parle du 13^e arrondissement, tel qu'il s'est développé depuis le 19^e siècle avec l'installation de populations ouvrières liées à l'implantation d'usines, puis tel qu'il s'est transformé ensuite avec le départ des industries et la rénovation urbaine. Il aborde plus particulièrement le sud-ouest du 13^e avec ses cités populaires : conditions de vie, emploi et chômage, logement social, scolarisation. Il montre le rôle des acteurs impliqués dans le « mieux vivre ensemble » : associations (notamment l'ARBP), municipalité, institutions de la politique de la ville.

■ **Les travaux de démolition du viaduc de la porte de Vitry** (autopont) ont commencé en avril. Les barrières de sécurité de chaque côté ont disparu. Les poutres seront découpées et transférées de nuit par convois exceptionnels.

■ **« Quartiers libres » les 12 et 13 juin 2010**, de 14 heures à 20 heures, pour une centaine d'artistes urbains avec les « Lézarts de la Bièvre » qui fêtent leurs dix ans d'existence : ateliers ouverts, fresques à la Poterne des Peupliers et au square René Le Gall, visites organisées (Bièvre, fabrication de papier, peintures urbaines), conférence, animation musicale. (Informations au 01 43 31 03 13 et sur www.lezarts-bievre.com)

Je blogue... Tu blogues... Nous bloguons... www.ada13.com/blog/